

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DAC 81 Signature avec l'EURL Espace Pierre Cardin d'une convention d'occupation du domaine public relative au Pavillon de Ambassadeurs (8e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public relative au Pavillon des Ambassadeurs, 1-3 avenue Gabriel (8e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 24 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'EURL Espace Pierre Cardin une convention d'occupation du domaine public relative au Pavillon des Ambassadeurs situé 1-3 avenue Gabriel (8e).

Article 2 : La recette sera constatée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012 et des exercices ultérieurs, rubrique 313, chapitre 75, nature 757.